Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence [1]

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
284- de la Source	01/06/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : ***« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ».***

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- **Avec l'aide de votre comité**, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats *(LIP, art. 83.1)*, **remplissez la grille ci-dessous** afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- **Dans les cases à développement :**
  - Dégagez **des constats** pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- **Priorités et pistes d'actions**
  - Formulez **des priorités et des pistes d'actions** pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	02/06/2025
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). *(LIP, art.83.1)*	2025-06-11

[1] Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

LÉGENDE		
1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	**Cocher**			**Constats**
Les conditions **de mise en œuvre** dans l'actualisation du plan de lutte	1	2	3	
*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe ***(LIP, art. 96.12)***	☑	☐	☐	
*Mise en place d'une équipe de travail ***(LIP, art. 96.12)*** (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) *Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats*	☑	☐	☐	2 rencontres
*Soutien du Centre de services scolaire ***(LIP, art. 210.1)***	☑	☐	☐	au besoin
L'équipe-école est mobilisée	☑	☐	☐	Poursuivre la cohérence et la constance établie
Une vision commune est partagée avec tous	☑	☐	☐	
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☑	☐	☐	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☐	☑	☐	Choix d'activités reliées aux activités rassembleuses et participation au sondage
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☐	☑	☐	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

- Faire vivre les moyens élaborés et mis en place en assurant la cohérence et la constance dans les interventions.
- Revoir les règles de l'école.

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation *(LIP, art. 75.1 alinéa 1)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les éléments qui ont permis l'**analyse de la situation** de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence	1	2	3	
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	☑	☐	☐	Une prise de données est faite aux 2 mois pour les écarts majeurs (en lien avec la violence)
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☑	☐	☐	
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☑	☐	☐	
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?				Semblable sur plusieurs points. Amélioration de
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?				Non
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Maintenir la procédure mise en place pour colliger les écarts de conduite majeurs et s'assurer que tout le personnel y adhère.

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention *(LIP, art. 75.1 alinéa 2)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
L'application des **mesures de prévention**	1	2	3	
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel *(LIP, art. 96.21)*	☑	☐	☐	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves *(LIP, art. 76, art. 18.1)*	☐	☑	☐	Fait au travers Moozoom. Trouver une autre façon pour les prochaines années
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberespace)	☑	☐	☐	
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☑	☐	☐	Mentionné lors de la tournée de classe direction et TES
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☑	☐	☐	Utilisation de Moozoom et du programme de CCQ Ateliers d'habiletés sociales pour certains élèves ciblés.
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☑	☐	
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☑	☐	☐	
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				oui, on remarque une diminution de certains
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

- Offrir des activités à tous les élèves concernant le civisme, la violence, et l'intimidation. À offrir par les TES avec le soutien de la psychoéducatrice.
- Maintenir le plan de surveillance des corridors et à étendre pour le SDG
- Permettre au personnel de visionner la capsule sur la surveillance active durant le temps de travail.
- Faire la tournée des classes (TES et direction) deux fois par année en enseignant l'importance du rôle de témoin et de dénoncer (à poursuivre)

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents *(LIP, art. 75.1 alinéa 3)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
L'application des mesures favorisant la **collaboration avec les parents**	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte *(LIP, art. 75.1 alinéa 4)* *En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.*	☑	☐	☐	
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☑	☐	☐	
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☑	☐	☐	
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte *(LIP, art. 75.1 alinéa 4)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les **modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte** sont prévues	1	2	3	
Pour les élèves	☐	☑	☐	Les élèves disent aller voir davantage les adultes
Pour les membres du personnel	☑	☐	☐	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☑	☐	☐	
Les modalités sont-elles connues ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence *(LIP, art. 75.1 alinéa 5)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les **actions spécifiques** prises pour intervenir lors d'un événement	**1**	**2**	**3**	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☑	☐	☐	
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité *(LIP, art. 75.1 alinéa 6)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les mesures visant à assurer **la confidentialité** lorsqu'un événement est dénoncé	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☑	☐	☐	
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☐	☑	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

- Sensibiliser le personnel à l'importance d'informer seulement les personnes nécessaires et de faire attention au lieu et au moment pour échanger sur certains sujets.

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement *(LIP, art. 75.1 alinéa 7)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les **mesures de soutien ou d'encadrement**	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☑	☐	☐	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? *(Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)*	☑	☐	☐	
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

- S'assurer que le suivi 2-1-1 est mis en place. (2 jours, 1 semaine, 1 mois)

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires *(LIP, art. 75.1 alinéa 8)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les **sanctions disciplinaires**	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☑	☐	☐	
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☑	☐	☐	
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

À poursuivre : - Mettre de l'avant systématiquement la portion réparation lors d'une situation.

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes *(LIP, art. 75.1 alinéa 9)*

LÉGENDE 1 : à maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
L'application du **suivi des signalements et des plaintes** ?	**1**	**2**	**3**	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☑	☐	☐	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☑	☐	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☑	☐	☐	
Consignation des **interventions** à la suite des signalements et des plaintes	☐	☑	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

Les violences à caractère sexuel *(LIP, art. 75.1)*

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : ***une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :***

1. ***Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;***
2. ***Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.***

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les violences à caractère sexuel	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☑	☐	☐	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☑	☐	☐	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☑	☐	☐	
*Des mesures de sécurité sont en place	☑	☐	☐	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Bilan	
Quels sont vos principaux constats pour cette année :	Belle amélioration remarquée, mais nous constatons qu'il reste encore des améliorations à apporter surtout en lien avec les propos
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :	Voir dans chaque section les pistes proposées

Signature de la présidence du CÉ : Vanessa Jean Date : 10/06/2025

Signature de la direction de l'établissement : Audrey Charbonneau Date : 2025-06-11